



**ASSOCIATION AVALLON  
MORVAN  
pour la PECHE**

-----  
Siège social : 18, avenue des Chaumottes AVALLON  
89200

Tél. : 03 86 34 01 09

Site internet : <http://aamp.chez.com/>  
-----

RAPPORT MORAL  
de Daniel Lulic

**Président de l'A.A.P.P.M.A. « Avallon-Morvan »**  
(Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique)

**Aux Membres de l'Association**  
**A Monsieur le Président de la Fédération (F.P.P.M.A. 89)**

**Assemblée générale annuelle ordinaire du 19 janvier 2025**  
(art.26-27 des statuts)

Copie pour information :  
- L'Yonne Républicaine.

Vous trouverez ci-dessous le rapport d'activité pour l'année écoulée.

**Nombre des présents : 25 sociétaires**

Bonjour à tous, au nom de notre Conseil d'Administration, je vous présente nos meilleurs vœux et je vous souhaite une belle saison de pêche 2025. Une saison de pêche dans la quiétude, le respect des autres pêcheurs et pratiquants des activités nature, et dans le respect de notre environnement.

## 1) NOUVELLES DE LA PECHE :

### 1.1 La carte de pêche

Le prix des cartes de pêche a de nouveau augmenté cette année.

#### REPARTITION FINANCIERE DES DIFFERENTES CARTES DE PECHE AAPPMA RECIPROCITAIRE - ANNEE 2025

Produits	AAPPMA	FDAAPPMA	Redevance	Cotisation	EHGO	Total en €
			agence*	FNPF		
carte interfédérale Personne majeure EHGO 2025	23,00 €	20,80 €	8,80 €	32,40 €	27,00 €	112,00 €
carte Personne majeure 2025	23,00 €	20,80 €	8,80 €	32,40 €		85,00 €
carte promotionnelle "Découverte Femme 2025" (1 ligne)	9,50 €	12,30 €	8,80 €	10,40 €		41,00 €
carte Personne mineure 2025	8,60 €	11,20 €		6,20 €		26,00 €
carte Découverte - 12 ans 2025	2,00 €	4,00 €		1,00 €		7,00 €
carte Hebdo 2025	8,50 €	13,30 €	3,80 €	10,40 €		36,00 €
carte journalière 2025	3,30 €	4,80 €	1,00 €	4,10 €		13,20 €
vignette optionnelle EHGO 2025						40,00 €

Nous n'avons qu'un seul dépositaire pour la vente de nos cartes de pêche à Avallon, le magasin de pêche « Au fil de l'eau ». (*Jean-Philippe Buvat.*)  
Aujourd'hui, plus de 40% de nos pêcheurs prennent directement leur carte par internet. Pour notre association, la vente des cartes de pêche a connu une baisse significative de 8,5 % pour l'année passée.

Cartes de pêche	Tarifs 2024	Tarifs 2025
<b>CARTE ANNUELLE « PERSONNE MAJEURE »</b> 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégorie – Tous modes de pêche	<b>83,70 €</b>	<b>85,00 €</b>
<b>CARTE ANNUELLE INTERFEDERALE EHGO « PERSONNE MAJEURE »</b> 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégorie – Tous modes de pêche	<b>110.00 €</b>	<b>112.00 €</b>
<b>CARTE ANNUELLE « PERSONNE MINEURE »</b> Jeune de 12 à 18 ans au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégorie – Tous modes de pêche	<b>23.00€</b>	<b>26.00€</b>
<b>Le supplément EHGO (achat indépendante la carte annuelle)</b>	<b>40,00 €</b>	<b>40,00 €</b>
<b>CARTE HEBDOMADAIRE</b>	<b>35,00 €</b>	<b>36,00 €</b>

<b>CARTE ANNUELLE « DECOUVERTE ENFANT »</b> Jeune de moins de 12 ans au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégorie – Tous modes de pêche	<b>7.00 €</b>	<b>7.00 €</b>
<b>CARTE JOURNALIERE</b> Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégorie – Tous modes de pêche	<b>13.00 €</b>	<b>13.20 €</b>
<b>CARTE DECOUVERTE FEMME (Promotion)</b> Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégorie – Tous modes de pêche à 1 ligne	<b>36.00 €</b>	<b>41.00 €</b>
<b>CARTE HEBDOMADAIRE</b> Validité 7 jours consécutifs du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégorie – Tous modes de pêche	<b>35.00 €</b>	<b>36.00 €</b>

Le petit guide de pêche 2025 est édité sous un nouveau format, plus facile à utiliser.

### **1.2 Evolution de la réglementation en 2025 pour le département de l'Yonne**

Aucune évolution pour cette année.

Je vous rappelle la fenêtre de capture de 60 à 80 cm pour le brochet, qui a été adoptée en 2023 par la Fédération.

- Ouverture du carnassier à l'amont du pont de Quezon.

L'arrêté, qui a été pris en 2024 par la DDT afin de repousser de 4 semaines l'ouverture du carnassier à l'amont du pont de Quezon, est valable pour 4 années successives. Plusieurs pancartes sont implantées au niveau du pont et de la mise à l'eau. Je vous rappelle que ce report a été souhaité pour protéger les sandres sur leurs frayères.

## **2) RAPPORT D'ACTIVITES 2024 ET PERSPECTIVES 2025 :**

### **2.1 Vente des permis de pêche en 2024**

Je vous rappelle l'évolution de la vente des cartes de pêche ces dernières années : baisse de 6% en 2020, puis une baisse de 2% en 2021, et une progression de 6% en 2022, baisse de 3% en 2023.

Après plusieurs années sèches, nous venons de connaître une saison très pluvieuse, favorable à nos rivières ; mais pas du tout favorable à l'activité pêche avec une baisse de la fréquentation et une forte baisse des ventes de cartes :

- 6,7 % pour la carte complète,
- 9,2 % pour la carte découverte jeune,
- 20 % pour la carte découverte femme,
- 15 % pour la carte personne mineure,
- 9,4 % pour la carte journalière.

Le recul des ventes, toutes cartes confondues est de 8,5 % pour un nombre total de 1337 cartes vendues.

## **2.2 Garderie**

Notre AAPPMA dispose toujours de 3 gardes particuliers :

- Monsieur Pascal Douchez (06 30 82 68 87),
- Monsieur Thierry Brossaud (06 20 28 34 78),
- Monsieur Christophe Gagnard (07 60 74 13 65).
- N'hésitez pas à les contacter si vous êtes témoin d'infractions à la pêche sur notre domaine.

## **2.3 GEMAPI « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »**

Il y a eu très peu d'interventions pour l'enlèvement d'embâcles sur notre domaine, elles se sont limitées à la mise en sécurité des ponts.

## **2.4 Cormorans**

Le Conseil d'Etat a annulé l'arrêté du 19 septembre 2022 qui interdisait les tirs de l'espèce migratrice en eaux libres pour la période 2022-2025. Nous espérons que les tirs seront de nouveau autorisés en 2025.

Nous subissons, en particulier, la prédation journalière de 40 à 60 cormorans à l'étang de Marrault sans parler du Crescent et de Girolles. Cela met à mal tous nos déversements et alevinages.

## **2.5 Création de frayères à truites sur la Cure moyenne**

Dans le cadre des mesures compensatoires au fonctionnement des barrages, EDF en liaison avec les Fédérations de pêche de l'Yonne et de la Nièvre, a prévu de reconstituer des frayères sur la moyenne Cure. Les travaux consistent à effectuer des recharges en graviers pour une surface de 800 m<sup>2</sup>, réparties sur 3 sites (Lingoult, Chastellux et Saint André-en-Morvan). Les travaux qui devaient être réalisés en 2024 seront en réalité réalisés à l'automne 2025. Des devis ont été remis à EDF suite à une visite des 3 sites. Il faudra ouvrir des pistes pour permettre l'accès et livrer les matériaux.

## **2.6 Animations**

### Animation à l'étang de Soeuvres – Fontenay-près-Vézelay

La ville de Fontenay-près-Vézelay nous avait de nouveau demandé de participer le 07 juillet à une animation qu'elle organisait à l'étang de Soeuvres. Nous avons eu une belle fréquentation.

## **2.7 Sauvetage des poissons dans le bief du Moulin Leger sur le Cousin**

Nous sommes intervenus, à la demande des propriétaires, pour récupérer le poisson lors de la vidange du bief pour travaux. Nous avons récupéré de belles carpes et quelques brochets ; Une belle anguille et des brèmes ont été capturées et remises immédiatement à l'eau à l'aval du moulin

## **2.8 Parcours de pêche labellisés**

- Le Réservoir du Griottier Blanc à Quarré Les Tombes dédié à la pêche à la mouche fouettée est labellisé « Parcours PASSION » par la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF).

## **3) ACTIONS SPECIFIQUES 1<sup>ère</sup> CATEGORIE :**

### **3.1 Bilan de la saison 2024**

Contrairement aux années précédentes très sèches, nous venons de connaître une année particulièrement pluvieuse. Cela s'est traduit par des niveaux d'eau importants très favorables pour les poissons. Des conditions bien souvent difficiles et peu favorables à l'exercice de la pêche.

Les belles précipitations de novembre ont permis aux truites de remonter pour frayer dans les ruisseaux dans de très bonnes conditions.

### **3.2 Entretien – nettoyage**

#### **Chemin du pêcheur entre le Crescent et Saint André en Morvan**

La rivière et le chemin du pêcheur connaissent un encombrement jamais vu jusque à ce jour. Des centaines d'arbres sont tombés tout au long du parcours ; il est impossible de suivre la rivière sur une grande partie de ce parcours.

Nous avons demandé à la Fédération de Pêche de nous aider à dégager le chemin du pêcheur compte-tenu des chutes d'arbres observées. Nous venons d'avoir un accord de la Fédération qui participera à hauteur de 60% du coût des Travaux ; le reste étant à notre charge.

#### **Etang du Griottier Blanc**

- 1 journée de nettoyage des abords réalisée par les 14 agents de l'Esat de Montsauche.

### **3.3 Pollution**

Aucune mortalité ou pollution significative ne nous a été signalée cette année.

### **3.4 Ruisseaux en réserves de pêche**

Un nouvel arrêté a été pris par la DDT pour renouveler le classement en réserves des ruisseaux habituels : le ruisseau de Montmain, le ruisseau du Chapitre, le ruisseau de la Lie, ainsi que le ru d'Aillons.

### **3.5 Alevinages**

- Alevinage d'ouverture : 350 kg de truites TAC surdensitaires réparties sur la Basse Cure et sur le Cousin, à l'aval d'Avallon, réalisés en mars et en mai.
- Alevinage du Griottier Blanc : 530 kg de truites arc-en-ciel.

### **3.6 Etang du Griottier Blanc**

Je vous rappelle que le réservoir mouche du Griottier Blanc, classé comme lac de montagne, bénéficie à nouveau d'un règlement particulier avec une prolongation de la période de pêche jusqu'à début novembre.

Les perches soleil qui semblaient avoir disparu sont de nouveau bien présentes.

Comme pour l'année précédente, nous envisageons de reporter de 4 semaines, le déversement de l'ouverture pour éviter la prédation des cormorans, encore présents au mois de mars.

### **3.7 Pêche électriques**

La Fédération de pêche a de nouveau réalisé des pêches électriques sur la Cure et le Chalaux pour faire le bilan de la population de salmonidés, suite à l'augmentation des débits réservés en aval des barrages du Morvan. Les densités de truites semblent stabilisées avec une faible proportion de truitelles de l'année. La population d'écrevisses « signal » se porte toujours aussi bien.

### **3.8 Usine d'eau potable de Saint Agnan.**

Nous n'avons pas eu de retour sur d'éventuels rejets de l'usine d'eau potable située à l'aval du barrage de St Agnan.

## **4) ACTIONS SPECIFIQUES 2<sup>ème</sup> CATEGORIE :**

### **4.1 Travaux**

Entretiens réalisés par les 14 agents de l'Esat de Montsauche

#### **Etang du Chapitre**

- 1 journée pour le débroussaillage de la digue,

#### **Etang de Marrault**

- 1 journée pour le débroussaillage de la digue et du chemin,
- 1 journée pour le déboisement de la future frayère à brochets.

#### **Travaux réalisés par les bénévoles de l'Association**

- 4 journées pour le déboisement de la future frayère à brochets,
- 1 journée pour le rechargement du chemin d'accès,

Le chemin d'accès, qui comportait de nombreux nids de poule, a été de nouveau rechargé au printemps par les bénévoles de l'association. *J'en profite pour les remercier à nouveau.*

#### **Grilles du déversoir**

Une grille, très endommagée, a été remplacée par une nouvelle grille à défeuillage automatique avec des barreaux verticaux et 2 poignées de manutention.

### **Lac du Crescent**

#### **Mise à l'eau de Queuzon**

A notre demande, la Fédération a installé une barricade pour interdire aux véhicules d'utiliser la zone de retournement pour descendre au bord du lac.

#### **Nettoyage des déchets à la mise à l'eau de Queuzon**

Des personnes indélicates avaient déversé 18 sacs de déchets sur l'aire de

retournement. Des bénévoles ont été contraints d'effectuer l'enlèvement de ces détritrus. Nous vous demandons de ne pas hésiter à interpeller les personnes indélicates. Comme vous avez pu le constater la C.C. des Grands lacs de la Nièvre a implanté, à notre demande, de nouveaux panneaux incitant à la propreté.

## **4.2 Empoisonnements réalisés cette année**

### Marrault :

- 650 kg de gardons,
- 100 kg de tanches,
- 100 kg de brochetons d'un été.

### Girolles :

- 100 kg de gardons,
- 50 kg de tanches.

### Soeuvres :

- 50 kg de gardons.

En résumé 1050 kg de brochets-tanches-gardons et 850 kg de truites ont été déversés cette année.

## **4.3 Divers**

### **Chapitre**

La vidange du Chapitre a été réalisée en octobre 2024 ; les poissons récupérés ont tous été transférés à Marrault.

### **Etang de Girolles**

Des pêcheurs souhaitent la suppression des barrières pour permettre aux véhicules d'approcher au plus près de l'étang. Nous vous rappelons que cet étang est une zone de promenade qui appartient la ville de Girolles ; la présence de véhicules au bord du plan d'eau n'est pas souhaitée.

### **Etang de Bussières**

Une plainte avait été déposée en 2019, lors de l'arasement de la digue de l'étang de Bussières, par l'association des Mouliniers « Hydrauxois ».

Après 6 ans de procédure le conseil d'état a constaté l'illégalité de la destruction de l'étang de Bussières. La plainte d'Hydrauxois reprochait à la Fédération et à l'OFB la destruction d'une zone humide et de ne pas avoir regroupé ses demandes qui ont mené à l'arasement de l'étang.

### **Pêche en Bourgogne Franche-Comté.**

A titre d'informations, la pêche du carnassier dans le lac des Settons, qui a été remis en eau en 2024, est toujours interdite jusqu'en avril 2025. D'autre part, la pêche du brochet sera en No-kill pour toute l'année 2025.

## **5) RESULTATS FINANCIERS 2024 ET PREVISION BUDGETAIRE 2025 :**

En bref, et comme vous le constaterez à la présentation des comptes 2024 arrêtés au 31 décembre 2024 :

- Les recettes sont sensiblement inférieures aux prévisions,
- Les dépenses supérieures au budget prévisionnel
- Présentation des comptes 2024 arrêtés à fin décembre par le Trésorier : (voir annexe 2)
- Compte d'exploitation annuel. Bilan au 31/12/2024
- Approbation des comptes 2024 par le bureau et quitus du vérificateur.
- Présentation du budget prévisionnel 2025.
- Rapport moral 2024 du président.

### **Conseil d'administration de l'AAMP :**

Il n'y a pas eu de changement au C.A. durant l'année 2024 :

Le C.A. est désormais au complet.

### **Questions diverses et Suggestions**

Daniel Lulic

Le président



### **N.B.**

Le rapport, ainsi que le procès-verbal de cette assemblée générale 2024 pourront être consultés sur notre nouveau site <https://avallon-morvan-peche.fr/>

## **NOUVEAUX STATUTS DES AAPPMA :**

Porter au vote